

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2024.56

Date de convocation : 13 Juin 2024

Date d'affichage : 13 Juin 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt Juin à 19h00

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 28

Votants : 45

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle Polyvalente à Villemaréchal**

OBJET : Budget Annexe M4 – Hôtels d'Entreprises Moret Seine et Loing
Adoption du Compte Administratif – Exercice 2023

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD - **FLAGY** : M. DESVIGNES -
LA GENEVRAIE : M. OTLINGHAUS - **MONTIGNY SUR LOING** : Mme MONCHECOURT, M. CORBEL - **MORET-LOING-
ET-ORVANNE** : M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. ATLAN,
M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN - **NANTEAU SUR LUNAIN** : M. GUIMARD - **NONVILLE** : M. BELLIOU - **PALEY** :
M. COCHIN - **REMAUVILLE** : Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES** : M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT -
THOMERY : M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY** : Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : M. BEUDAERT -
VILLEMARECHAL : Mme KLEIN - **VILLEMER** : M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD représenté par M. KERIGER
Mme GRONGNARD représentée par Mme BAYE
Mme AUFILS représentée par Mme EPIKMEN
MONTIGNY SUR LOING : Mme JACQUENET représentée par M. CORBEL
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par M. FONTUGNE
Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. ZAKEOSSIAN
Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN
M. BODIER représenté par Mme EYRIGNOUX
Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS
Mme THALAMY représentée par M. LOEUILLLOT
M. POUILLIER représenté par Mme GRAU
SAINT MAMMES : M. LE BLOAS représenté par M. SURIER
THOMERY : M. MICHEL représenté par M. TROUBAT
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON représenté par M. OTHLINGHAUS
Mme DARGNAT représentée par M. BEUDAERT
VILLECERF : M. DEYSSON représenté par Mme MONCHECOURT
VILLEMARECHAL : M. GOISET représenté par Mme KLEIN

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

DORMELLES : M. LARGILLIERE
THOMERY : Mme DUPONT, Mme PATTYN
VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 077-247700032-20240620-DL202456-BF

DEPORT de M. SEPTIERS – Président de la CC Moret Seine et Loing au moment du vote

Mme KLEIN a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 077-247700032-20240620-DL202456-BF

Délibération n° 2024.56

Conformément aux articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après avoir préalablement approuvé le compte de gestion 2023 établi par le Comptable Public, élit à l'unanimité, Madame MONCHECOURT pour présider la séance et procéder au vote du Compte Administratif 2023.

Monsieur SEPTIERS se retire de la salle pour laisser la présidence à Madame MONCHECOURT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif du Budget Annexe Hôtels d'Entreprises Moret Seine et Loing de l'exercice 2023 ;

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus
A Moret-Loing-et-Orvanne, le 20 Juin 2024

La Présidente
Sylvie MONCHECOURT

A large, stylized blue ink signature of Sylvie Monchecourt, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le secrétaire de séance
Laurence KLEIN

A black ink signature of Laurence Klein, written in a cursive style with a prominent 'K' and a long horizontal stroke.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.



COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ANNEXE
HÔTEL ENTREPRISES MORET SEINE ET LOING

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
011 – Charges à caractère général	39 923,12 €	70 – Produits des services	0 €
014 – Atténuation de produits	0 €	74 – Dotations et participations	0 €
65 – Charges de gestion courante	947,98 €	75 – Produits de gestion courante	115 300,52 €
66 – Charges financières	27 204,74 €	76 – Produits financiers	€
67 – Charges exceptionnelles	0 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
68 – Dotations aux provisions	0 €	78 – Reprises sur provisions	0 €
022 – Dépenses imprévues	0 €		
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 346,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 162,95 €	002 – Résultat reporté	185 409,11 €
TOTAL	96 238,79 €	TOTAL	321 055,63 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
16 – Emprunts et dettes assimilées	53 385,12 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
21 – Immobilisations corporelles	2 395,65 €	106 – Réserves	81 235,63 €
020 – Dépenses imprévues		165 – Dépôts et cautionnements reçus	6 274,48 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 346,00 €	021 – Virement de la section d'exploitation	0 €
001 – Solde d'exécution négatif	81 235,63 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 162,95 €
Restes à réaliser	0 €	Restes à réaliser	0 €
TOTAL	157 362,40 €	TOTAL	115 673,06 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
 Reçu en préfecture le 01/07/2024
 Publié le
 ID : 077-247700032-20240620-DL202456-BF

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202456-BF

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.